

COMITE DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

96-27 : Un gérant technique doit-il être mentionné sur l'extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ?

Demande d'avis de la Chambre de métiers du Lot et Garonne

96-57 : Le greffe doit-il demander les justificatifs concernant l'identité du gérant technique : fiche individuelle d'état civil, copie de la carte d'identité, attestation de non-condamnation.

Demande d'avis de la Chambre de métiers de Lot et Garonne

Le décret du 30 mai 1984 relatif au RCS ne comporte pas d'obligation expresse de déclarer le gérant technique.

En effet, cette appellation de gérant technique est en général relative à une qualification professionnelle mais ne recouvre pas les notions connues du registre.

Seuls doivent être déclarés au RCS :

Dans l'immatriculation des personnes physiques, les personnes ayant le pouvoir, à titre habituel, d'engager par leur signature la responsabilité de l'assujetti (article 8).

Dans l'immatriculation des personnes morales, les associés et tiers ayant le pouvoir de diriger, gérer ou le pouvoir d'engager à titre habituel la société (article 15).

Dès lors, il convient d'examiner la situation au cas par cas et de demander au déclarant si les pouvoirs de la personne dénommée gérant technique répondent aux critères du décret rappelés ci-dessus, et si celle-ci doit donc être ou non mentionnée au registre.

Les pièces justificatives prévues par l'arrêté du 9 février 1988 doivent être fournies si la personne est mentionnée au registre.

EN CONSEQUENCE, LE COMITE EMET L'AVIS SUIVANT :

Le gérant technique ne doit être mentionné au registre du commerce et des sociétés que s'il remplit effectivement les conditions prévues notamment aux articles 8 et 15 du décret du 30 mai 1984, c'est-à-dire s'il a le pouvoir de diriger, de gérer ou d'engager l'entreprise à titre habituel.

*Délibération du Comité du 27 septembre 1996
Président : Jean-Pierre COCHARD
Rapporteur : Carola ARRIGHI de CASANOVA*



INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

26 bis, rue de Saint-Pétersbourg 75800 Paris Cédex 08 - Tél. (1) 42 94 56 25 - Télécopie : (1) 43 87 74 68